

DEC151281DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. François-Joseph Ruggiu, directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100147DAJ du 22 juin 2010 portant nomination de M. François-Joseph Ruggiu aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) ;

Vu le projet de convention conclu entre le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Université Rennes 2 (UR2), l'Université d'Angers (UA), l'Université du Maine (UM), l'Université de Bretagne-Sud (UBS), l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense (Université Paris 10), l'Université Paris 3 – Sorbonne Nouvelle (Paris 3), « *l'Universidad Catolica del Norte* » (UCN), « *l'Universidad de Chile* » (UCHILE), « *l'Universidad Arturo Prat* » (UNAP) et « *l'Universidad Academia de Humanismo Cristiano* » (UAHC) ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation est donnée à M. François-Joseph Ruggiu, directeur adjoint scientifique de l'INSHS, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention de création du laboratoire international associé « Mines Atacama » conclue entre le CNRS et les organismes susvisés.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 juin 2015

Alain Fuchs